

## **Conditions générales**

### **Offre hiver 2018-19 Osez le ski**

#### **Réservation**

- Inscription et paiement obligatoires jusqu'à la veille 12h par versement avec une preuve de paiement, par débit à distance ou directement à la réception de l'office du tourisme. Le paiement par facture est possible au plus tard 7 jours ouvrables avant la date de réservation.
- Les frais bancaires ou de cartes de crédit sont à la charge du client.
- Le paiement total de la réservation doit être effectué dès réception de la facture.
- Aucune prestation ne sera tolérée sans paiement à l'avance.
- Minimum 2 participants sont requis pour que l'activité ait lieu.
- Le moniteur n'est pas tenu d'attendre les retardataires.
- Le matériel de location devra être rendu au lieu de l'enlèvement.
- Le client est responsable en cas de vol. Il devra fournir au magasin, dans les 24 heures, l'original du dépôt de plainte pour vol, délivré par les services de police. Le matériel volé sera facturé au client.
- Le client s'engage à payer les frais de réparations non liées à l'usure normale. Les réparations seront effectuées exclusivement par le loueur, à la charge du client.

#### **Annulation**

- L'offre a lieu par tous les temps. Une fermeture des installations par la société NV Remontées mécaniques SA, un certificat médical valide d'un médecin ou l'annulation par manque de participant peuvent faire l'objet d'un remboursement total.
- En cas de maladie, le client informe l'organisateur au minimum 24h à l'avance et est tenu de transmettre un certificat valide pour être remboursé.
- Annulation du client plus de 3 jours à l'avance : remboursement total. Annulation entre 3 et 2 jours à l'avance : remboursement de la moitié de la somme. Moins de 2 jours à l'avance : aucun remboursement (sauf pour les raisons mentionnées ci-dessus).
- En cas d'absence du client au début du cours, aucun remboursement ne sera versé et le cours ne pourra pas être remplacé.

#### **Assurance**

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident. Chaque participant doit être au bénéfice de sa propre assurance.